

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENTS RCA14 17243 ET RCA14 17245**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014, ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, les 21 et 22 janvier 2015 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA14 17243 : Règlement autorisant un emprunt de 3 638 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements.

RÈGLEMENT RCA14 17245 : Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobiliers pour le centre culturel NDG.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 4 février 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate